## Rapport de rémunérations des mandataires 2021: exercice 2020

## Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0216.697.307
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	Commune de Fernelmont
Période de reporting	2020

	Nombre de réunions
Conseil Communal / Provincial/CPAS	10
Collège Communal / Provincial ou Bureau permanent	49
Commission ou comité spécial #1 - CCATM <sup>4</sup>	9
Commission ou comité spécial #2 – C.L.D.R	1
Commission communale de l'accueil petite enfance	2
Conseil consultatif des Aînés	1
Commission communale agricole	néant

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Membres du Conseil

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup> Indexée (index actuel : 1,7410 - index avant le 01/04/20 : 1.7069)	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions <sup>9</sup>
Président(e) du Conseil	LICOT Pierre	4326,98 € brut annuel indexé ONSS : 0	jetons de présence: 213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut indexé/jeton de présence. Le Président bénéficie d'un double jeton par séance		Voir liste en annexe	Conseil communal :  100 %  Commissions (voir listes en annexe)
Bourgmestre / Président(e) du Collège/ Président(e) du CPAS	PLOMTEUX Christelle	54.304,74 € brut annuel indexé dont 324,49 € ONSS	Traitement Bourgmestre +	Traitement uniquement – pas de jetons ou autre	Voir liste en annexe	Conseil Communal : 100 % Collège Communal :

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

<sup>9</sup> Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

		50.093,60 € brut	Pécule de	rémunération		98 %
		imposable	vacances	perçue –		
				CDLD		Commissions (voir
						listes en annexe)
Présidente du CPAS –	JAVAUX Pascale	2.163,49 € brut	Montant des		Voir liste en	Conseil Communal :
membre du Collège et		annuel indexé	jetons de		annexe	100 %
Conseil		ONSS: 0	présence			Collège Communal :
			213,36 € avant			94 %
			le 01/04 et			
			217,62 € après			Commissions (voir
			le 01/04 en brut			listes en annexe)
			indexé/jeton de			
			présence			
Echevine	PARADIS Anne	34.132,14 € brut	Traitement	CDLD	Voir liste en	Conseil Communal :
		annuel indexé	Echevins		annexe	100 %
		dont	+			Collège Communal :
		97,64 € ONSS	Allocation de fin			96 %
		31.702,51 € brut	d'année			
		imposable	+			Commissions (voir
			Pécule de			listes en annexe)
			vacances			
Echevin	DETHIER	34.608,70 € brut			Voir liste en	Conseil Communal :
	Vincent	annuel indexé	Traitement		annexe	90 %
		dont	échevin +			Collège Communal :
		306,96 € ONSS	allocation de fin			100 %
		31.969,75 € brut	d'année + pécule	CDLD		
		imposable	vacances			Commissions (voir
						listes en annexe)
Echevin	SOMVILLE	34.608,70 € brut	Traitement		Voir liste en	Conseil Communal :
	Maxime	annuel indexé	Echevins +		annexe	90 %
		dont	allocation de fin			

		306,96 € ONSS 31.969,75 € brut imposable	d'année + pécule vacances		Collège communal 92%  Commissions (voir listes en annexe)
Echevin	DELATTE Didier	31.093,20 € brut annuel indexé dont 0€ ONSS 28.761,21€ brut imposable	Traitement Echevins	Voir liste en annexe	Conseil Communal: 100 %  Collège communal 98%  Commissions (voir listes en annexe)
Conseiller	RENNOTTE Philippe	2.163,49 € annuel brut indexé ONSS : 0	Jetons de présence 213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut indexé/jeton de présence	Voir liste en annexe	Conseil Communal:  100 %  Commissions (voir listes en annexe)
Conseiller	TARGEZ Marc	2.163,49 € annuel brut indexé ONSS : 0	Jetons de présence 213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut indexé/jeton de présence	Voir liste en annexe	Conseil Communal : 100 %  Commissions (voir listes en annexe)
Conseiller	HOUBOTTE Louis	1.945,86 € annuel brut indexé ONSS : 0	Jetons de présence	Voir liste en annexe	Conseil Communal : 90%

		+ 200 € annuel	213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut indexé/jeton de présence		Commissions (voir listes en annexe)
		brut imposable	+ jetons CCATM 25 € brut non indexable		
Conseiller	HENQUET Laurent	1.732,50 € annuel brut indexé ONSS : 0	Jetons de présence 213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut indexé/jeton de présence	Voir liste en annexe	Conseil Communal : 80 %  Commissions (voir listes en annexe)
Conseiller	HUBERTY Nicolas	2.163,49 € annuel brut indexé ONSS : 0	Jetons de présence 213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut indexé/jeton de présence	Voir liste en annexe	Conseil Communal: 100 %  Commissions (voir listes en annexe)

Conseillère	MOTTE Mélanie	1.523,41 € annuel	Jetons de	Voir liste en	Conseil Communal :
		brut indexé	présence	annexe	80 %
		ONSS: 0	213,36 € avant		
			le 01/04 et		Commissions (voir
			217,62 € après		listes en annexe)
			le 01/04 en brut		
			indexé/jeton de		
			présence		
		+	+		
			Jetons CCATM		
		0€	25 € par séance		
		0 €	brut et non		
			indexable		
Conseiller	DORVAL Andy	1.297,24 € annuel	Jetons de	Voir liste en	Conseil Communal :
		brut indexé	présence	annexe	60 %
		ONSS: 0	213,36 € avant		
			le 01/04 et		Commissions (voir
			217,62 € après		listes en annexe)
			le 01/04 en brut		
			indexé/jeton de		
			présence		
Conseillère	DESMEDT	2.163,49 €	Jetons de	Voir liste en	Conseil Communal :
	Francine	annuel brut	présence	annexe	100 %
		indexé	213,36 € avant		
		ONSS: 0	le 01/04 et		Commissions (voir
			217,62 € après		listes en annexe)
			le 01/04 en brut		
			indexé/jeton de		
			présence		
		+	+		

		200 € brut imposabe	CCATM 25 € brut non indexable par séance		
Conseiller	DELNEUVILLE Grégoire	2.163,49 € annuel brut indexé ONSS : 0	Jetons de présence 213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut indexé/jeton de présence	Voir lis annexe	
Conseiller	LAMBERT Louis	2.163,49 € annuel brut indexé ONSS : 0 + 175 € brut imposable	Jetons de présence 213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut indexé/jeton de présence + CCATM 25 € brut non indexable par séance	Voir lis annexe	
Conseiller	LELOUP Michaël	1.292,97 € annuel brut indexé ONSS : 0	Jetons de présence 213,36 € avant le 01/04 et 217,62 € après le 01/04 en brut	Voir lis annexe	

			indexé/jeton de présence		
Conseillère	HENRARD Anne-	1.079,61 € annuel	Jetons de	Voir liste en	Conseil communal :
	Caroline	brut indexé ONSS : 0	présence 213,36 € avant	annexe	5/5 soit <b>100 %</b>
			le 01/04 et		Commissions (voir
			217,62 € après		listes en annexe)
			le 01/04 en brut		
			indexé/jeton de		
			présence		
Conseillère	BOURGEOIS	652,89 € annuel	Jetons de	Voir liste en	Conseil communal :
	Géraldine	brut indexé	présence	annexe	4/4 soit <b>100 %</b>
		ONSS: 0	213,36 € avant		
			le 01/04 et		Commissions (voir
			217,62 € après		listes en annexe)
			le 01/04 en brut		
			indexé/jeton de		
			présence		

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting